

Règles de vie et comportements attendus

- Je suis présent à tous mes cours et à toutes mes convocations afin de favoriser ma réussite ;
- Je suis ponctuel à tous mes cours afin de respecter mes enseignants et mes pairs. En cas de retard, je me rends à mon cours sans déranger ;
- J'utilise un langage respectueux en tout temps quand je m'adresse aux membres du personnel ou à mes pairs afin de vivre dans un climat harmonieux ;
- Je porte des vêtements appropriés à un lieu d'enseignement ;
- Je respecte les consignes de l'enseignant quant à l'utilisation du cellulaire en classe ;
- Aucune forme d'intimidation, de harcèlement, de menace, de violence (physique, verbale ou écrite) envers les élèves ou un membre du personnel n'est tolérée ;
- Je respecte toutes les lois en vigueur (vandalisme, cigarette ou cigarette électronique, vol, drogues, alcool, etc.).

Tout manquement aux règles de vie et aux comportements attendus peut entraîner les mesures suivantes :

- ◆ Avertissement verbal ;
- ◆ Interdiction d'accéder à la salle de classe ;
- ◆ Rencontre avec un intervenant ;
- ◆ Communication avec le parent (pour les élèves mineurs) ;
- ◆ Démarche de réflexion accompagnée par un intervenant ;
- ◆ Démarche de réparation ;
- ◆ Plan d'accompagnement ;
- ◆ Contrat d'engagement ;
- ◆ Référence au Service de police ou à tout autre service extérieur ;
- ◆ Suspension ;
- ◆ Fermeture de dossier.

Lors d'un manquement, le dossier de l'élève est analysé. Des mesures seront prises selon la gravité du manquement et l'élève sera informé de l'évolution de son dossier.